



<http://www.pcma-tennis.fr>

Passing Club Maisons-Alfort

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019/2020

COURS COLLECTIFS

Réservé au club	
Jour des cours :	Heure :

Parc Jean de la Fontaine
1, Impasse Fleurus
94700 MAISONS-ALFORT
Tel : 01 48 99 16 42
pcma.tennis@gmail.com

Un bulletin d'inscription par Adhérent :
30h de cours sur terrain couvert, 4 adultes maximum par cours

Réinscription :
OUI – NON
Certificat médical à fournir, le cas échéant, au plus tard lors du premier cours

TARIFS 2019/2020				Cadre réservé au Club : 57 94 0483	
Formules COURS COLLECTIFS (*)	Montant	Nombre	A régler	Règlement en espèce : OUI – NON :	
COURS COLLECTIFS ADULTES	455 €			----- Règlement par chèque(s) :	
RÉSERVATION ADULTES ACCES A TOUS LES TERRAINS DU CLUB (3 invitations offertes)	170 €			- Début Octobre : - Début Novembre : - Début Décembre :	

TOTAL A REGLER :				Règlement par CHEQUES VACANCES : € ou COUPONS SPORT :€	

(*) Licence FFT (29 €) comprise.

M./Mme NOM :	PRENOM :	N°	Rue/Avenue :	CP :	Ville :
Tél fixe :	Portable :	Email :			

INFO LICENCE FFT

NOM	Prénom	Date de naissance

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au secrétariat de l'association. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le PCMA s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en application le 25 mai 2018. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser au Secrétaire du Comité Directeur. **Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les dispositions prises en matière de confidentialité du club. J'autorise le PCMA à reproduire et représenter l'image de mon enfant dans le cadre de sa communication : affiche, site internet, flyer.** Nous acceptons le règlement intérieur du club et nous nous engageons à la respecter.

Fait à Maisons-Alfort, le

«Bon pour accord »

Signature de l'adhérent(e)